

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail – Justice – Solidarité

**MINISTERE DU PLAN, DE LA COOPERATION INTERNATIONALE ET DU
DEVELOPPEMENT**

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE (INS)



**Projet d'Harmonisation et d'Amélioration des Statistiques en Afrique de
l'Ouest et du Centre (P178497): Volet Guinée**

(PHASAOC Guinée)

FINANCEMENT : IDA CREDIT 73110-GN



TERMES DE REFERENCE

**Recrutement des agents de collecte pour le recensement pilote
du Recensement Général des Entreprises (RGE-1)**

Février 2026

I. Contexte et justification

Dans le cadre de la mise en œuvre du Projet Régional d'Harmonisation et d'Amélioration des Statistiques en Afrique de l'Ouest et du Centre (HISWACA), financé par la Banque mondiale, l'Institut National de la Statistique (INS) de la République de Guinée entreprend la réalisation du premier Recensement Général des Entreprises (RGE).

Le RGE constitue une opération statistique majeure visant à établir un répertoire exhaustif, fiable et actualisé des unités économiques formelles et informelles opérant sur l'ensemble du territoire national. Les résultats attendus serviront de base à l'amélioration des statistiques économiques, au renforcement des comptes nationaux et à l'élaboration des politiques publiques.

La réussite de cette opération repose de manière déterminante sur la mobilisation d'un personnel de terrain qualifié, capable de conduire efficacement les opérations de collecte dans le respect des normes méthodologiques, des exigences de qualité statistique et des principes d'éthique et de confidentialité.

À cet effet, l'INS lance le présent recrutement des agents de terrain du RGE, conformément aux procédures et standards applicables aux projets financés par la Banque mondiale.

II. Objectifs du recrutement

II.1. Objectif général

Recruter, former et déployer des agents de terrain compétents afin d'assurer la collecte des données du Recensement Général des Entreprises (RGE) sur l'ensemble du territoire national.

II.2. Objectifs spécifiques

Le recrutement vise à :

- recruter un effectif suffisant d'agents de terrain pour la mise en œuvre du recensement pilote et de la collecte principale ;
- sélectionner des agents pour la réalisation du recensement pilote dans la zone de Conakry et Coyah;
- mettre en place un dispositif de réserve permettant de pallier d'éventuelles défaillances pendant la collecte principale ;
- identifier, parmi les agents recrutés, ceux pouvant être ultérieurement désignés comme chefs d'équipe, sur la base des performances observées.

III. Portée du recrutement et effectifs

Le présent recrutement concerne les agents de collecte du RGE, qui constituent la base du dispositif opérationnel de terrain.

III.1. Effectifs prévus

- Nombre total d'agents à recruter : 796
- Nombre d'agents retenus pour la collecte : 756
- Nombre d'agents mis en réserve : 40

Les agents de réserve pourront être mobilisés en cas de désistement, de contre-performance ou de besoins opérationnels supplémentaires.

Le recrutement du personnel de terrain sera effectué selon une approche différenciée, tenant compte des spécificités opérationnelles des zones d'intervention.

Pour les régions de l'intérieur du pays, un recrutement local sera privilégié, afin de :

- favoriser une meilleure connaissance du terrain et du tissu économique local ;
- réduire les coûts logistiques liés aux déplacements et à l'hébergement ;
- renforcer l'acceptabilité sociale et la fluidité des opérations de collecte ;
- assurer une plus grande disponibilité et stabilité des agents durant la période de collecte.

III.2. Désignation des chefs d'équipe et contrôleurs

Tous les candidats sont recrutés initialement en qualité d'agents de collecte. Les chefs d'équipe et contrôleurs seront désignés parmi les agents recrutés, à l'issue de la formation et d'une évaluation des performances, des capacités organisationnelles et du leadership.

IV. Zones d'intervention et durée de la collecte

IV.1. Couverture géographique

Les agents de terrain interviendront sur l'ensemble du territoire national, réparti en huit (08) régions administratives : Conakry, Kindia, Boké, Mamou, Labé, Kankan, Faranah et N'Zérékoré.

IV.2. Phasage et durée de la collecte

La collecte des données sera organisée selon un phasage progressif et chevauché, afin d'assurer une coordination nationale efficace.

- **Phase 1 – Région de Conakry :**
 - Après la formation, les agents du pôle de Conakry seront déployés en premier ;
 - La collecte à Conakry se déroulera sur une durée totale de 78 jours ouvrables (environ trois mois).
- **Phase 2 – Régions de l'intérieur :**
 - Après plus d'un mois de travail effectif des agents de Conakry, soit quarante (40) jours de terrain, les agents des autres pôles régionaux seront formés puis déployés ;
 - La collecte dans les régions de l'intérieur se déroulera sur une durée de 35 jour ouvrable par pôle.

Ce dispositif permettra un chevauchement des phases de collecte, de sorte que les opérations de terrain du pôle de Conakry et celles des régions de l'intérieur se termineront simultanément, facilitant ainsi la coordination nationale, la supervision globale et la clôture harmonisée des travaux de terrain.

V. Organisation du personnel de terrain

V.1. Répartition du personnel par région

Le dispositif de terrain mobilisera un total de 810 agents, répartis comme suit :

Région	Agents de collecte	Chefs d'équipe	Contrôleurs	Superviseurs préfectoraux	Superviseurs régionaux	Total
Conakry	192	48	12	13	1	266
Kindia	64	16	4	5	1	90
Boké	64	16	4	5	1	90
Mamou	32	8	2	3	1	46
Labé	48	12	3	5	1	69
Kankan	80	20	5	5	1	111
Faranah	32	8	2	4	1	47
N'Zérékoré	64	16	4	6	1	91
Total	576	144	36	46	8	810

V.2. Rôles et responsabilités

Agents de collecte : identification et visite des unités économiques, administration des questionnaires conformément aux procédures du RGE, respect des règles d'éthique et de confidentialité, et transmission quotidienne des données collectées.

Chefs d'équipe : organisation et planification du travail des agents, contrôle de qualité de premier niveau, appui technique et méthodologique, et suivi quotidien de l'avancement des travaux.

Contrôleurs : supervision de plusieurs équipes, contrôle de cohérence et de complétude des données, respect des procédures, appui aux chefs d'équipe et validation de premier niveau.

VI. Profil et critères de sélection des agents de collecte

Les agents de collecte devront satisfaire aux critères suivants :

- Être de nationalité guinéenne ;
- Être titulaire au minimum d'un diplôme de niveau Bac +2 (statistique, économie, droit, sociologie, géographie, informatique, gestion ou disciplines connexes) ; la connaissance du milieu économique local est un atout.
- avoir participé à au moins deux enquêtes ou recensements similaires.
- Avoir une bonne connaissance du milieu de collecte et parler couramment le Français et une langue locale de la zone d'affectation ;

- Être capable d'utiliser une tablette et de lire des cartes géographiques ;
- Faire preuve de rigueur, d'intégrité, de disponibilité et d'esprit d'équipe ;
- Avoir un sens élevé de la confidentialité et de bonnes capacités de communication ;
- Être apte à travailler sous pression et à effectuer de longs déplacements.

VII. Formation et évaluation

Les agents recrutés suivront une formation obligatoire portant sur :

- la méthodologie du RGE ;
- les outils de collecte ;
- l'utilisation des tablettes ;
- les techniques d'interview et l'éthique professionnelle.

À l'issue de la formation, une évaluation sera organisée afin de :

- valider l'aptitude des agents à participer à la collecte ;
- désigner les chefs d'équipe et les contrôleurs.

VIII. Conditions contractuelles et rémunération

Les agents de terrain seront engagés sous contrat à durée déterminée pour la période du Recensement Général des Entreprises (RGE).

La rémunération prendra la forme d'indemnités journalières, dont le montant sera communiqué aux agents lors de la formation.

Les agents seront également pris en charge pour les déplacements et frais liés aux missions de terrain (communication internet).

IX. Processus de candidature

Les candidats intéressés doivent déposer leur dossier via e-mail selon les régions naturelles (Haute Guinée, Guinée Forestière, Moyenne Guinée, Basse Guinée) ou de la zone spéciale de Conakry :

- recrutementrgezoneconakry@gmail.com
- recrutementrgezonehautequinee@gmail.com
- recrutementrgebasseguinee@gmail.com
- recrutementrgemoyennequi@gmail.com
- recrutementrgezoneguineeforest@gmail.com

Date limite de dépôt : le 24 février 2026 à 16h30

Pièces à fournir : CV, copie des diplômes, justificatifs d'expérience professionnelle (attestations ou certificats de participation à des enquêtes/recensements), et copie de la pièce d'identité.

Seuls les candidats respectant le profil requis et déposant un dossier complet seront pris en considération.

VIII. Modalités de financement

Les coûts liés au recrutement, à la formation et au déploiement des agents de terrain seront financés par le projet HISWACA / PHASOC, au titre du Recensement Général des Entreprises (RGE), sur la ligne des dépenses de fonctionnement.

IX. Dispositions finales

Les agents recrutés seront soumis aux règles et procédures de l'INS. Toute faute grave, manquement à l'éthique ou contre-performance avérée pourra entraîner l'exclusion immédiate du dispositif, sans préjudice des sanctions prévues par les textes en vigueur.